



# CTC RAPPELS UTILES

Thématique :

- Présidence
- Administration et Finances
- Haut Niveau
- Formation & Emploi
- Marque

- Clubs, Jeunesse & Territoires
- Compétitions & Vivre Ensemble
- Affaires juridiques et Institutionnelles
- 3x3

Destinataires :

- Comités
- Ligues
- Ligues et Comités

- Ligues, Comités et Clubs
- CTS

Nombre de pièces jointes : 2

Information

Echéance de réponse : 31/12/2020

## Quelques rappels utiles pour le fonctionnement de votre CTC :

- La CTC regroupe l'ensemble des clubs qui la composent (hors secteur professionnel) mais les collaborations peuvent ne concerner qu'une partie des clubs. On ne parle donc pas, par exemple, d'une CTC féminine mais d'un projet de développement de la CTC portant plutôt sur la filière féminine. La constitution d'équipes ne constitue **que** la partie sportive du projet de développement de la CTC.
- Nous vous conseillons très fortement de faire fonctionner régulièrement votre comité de pilotage (selon les modalités que vous aurez fixées entre vous) afin d'assurer une gouvernance sereine de votre CTC. **L'expérience nous montre qu'il est très important que ce comité de pilotage soit animé par des élus de chaque club ayant la capacité de privilégier l'intérêt commun du basket sur le territoire. Il ne s'agit pas d'une instance dirigeante mais d'un groupe de personnes qui s'assure que les actions mises en œuvre sont en adéquation avec le projet de développement de la CTC. Les actions correctrices à mettre en œuvre éventuellement sont du ressort des instances dirigeantes de chaque club.**
- Le numéro d'affiliation de votre CTC et son compte FBI sont inutiles dans la gestion de vos équipes. Ce numéro nous permet de lier vos clubs dans FBI afin que certaines opérations soient possibles (délivrance des AST, Charte des officiels...).
- Les équipes sont engagées avec le numéro d'affiliation du club qui dispose des droits sportifs.
- C'est au moment où vous engagez votre équipe auprès de la Commission des Compétitions que vous choisissez le type de votre équipe :
  1. Nom propre ;
  2. Inter équipe si championnat régional ou fédéral ;
  3. Entente : tout niveau championnat départemental.
- **Nouveauté : les ententes peuvent être engagées dans tous les niveaux de championnat départemental dans lequel il n'y a pas de qualification régionale en cours de saison (voir RG FFBB et article 1 des RSP CTC).**
- Le choix du nom de vos équipes vous appartient :
  1. IE ou EN – Nom de la CTC ;
  2. IE ou EN – Nom de la CTC – Nom du club porteur ;
  3. IE ou EN – Nom du club porteur.

- Les clubs s'engagent à faire fonctionner une école d'arbitrage de niveau 2 qui doit être saisie dans FBI chaque année via le compte FBI d'un des clubs de la CTC avant le 30 novembre, la validation du niveau étant faite par le comité avant le 30 mars si les critères requis sont respectés (une note fédérale est publiée chaque année à la rentrée par la Délégation Formation Emploi à propos de ces écoles). Les critères sont :
  1. Nombre de stagiaires arbitres clubs = nombre de clubs x 2 □ 2 clubs / 4 stagiaires ;
  2. Utilisation de la mallette pédagogique FFBB ;
  3. Accompagnement des arbitres en formation ;
  4. Affichage du **programme de l'école** et des désignations des stagiaires ;
  5. Présence du responsable à la réunion de rentrée organisée par la CDO.
- En cas de difficultés à faire fonctionner votre école, il est très fortement conseillé de solliciter rapidement votre Comité Départemental (CDO) en alertant la **Commission Fédérale Démarche Clubs** de votre démarche.
- La FFBB offre à chaque nouvelle CTC la mallette Arbitre Club. Vous la recevrez, en principe, avant les vacances de la Toussaint afin que vous puissiez mettre en place votre école très rapidement.
- Les clubs s'engagent à disposer chacun d'une école de MiniBasket telle que décrite dans les règlements pendant toute la durée de la convention accueillant au moins 8 licencié(e)s de catégorie de pratique U11 **ET** 8 licencié(e)s U9 ou plus jeunes.
- Nous vous remercions par avance de nous informer de tout changement de correspondant de votre CTC (une seule adresse courriel par CTC) afin que les informations vous parviennent.
- Notre système informatique ne nous permettant d'établir la liste exhaustive des équipes engagées par les clubs composant les CTC, nous comptons sur votre compréhension pour nous renvoyer le tableau Excel (2020-07-10 4 CDC répartition des équipes.xlsx) nous permettant d'établir des statistiques sur notre dispositif CTC au plus tard le 31 décembre 2020.
- Le fonctionnement d'une CTC ne devrait pas se limiter à la composition d'équipes mais bien à la mise en place d'une offre diversifiée de pratique du Basket-Ball afin de développer notre activité sur un-territoire pertinent et cohérent. Le dispositif CTC doit permettre à chacun de trouver une forme de basket adaptée à ses compétences et sa motivation.
- Vous pourrez trouver les informations réglementaires relatives aux CTC dans la chapitre IV du titre III des Règlements Généraux de la FFBB et dans le Règlement Sportif Particulier des CTC pour ce qui concerne les championnats fédéraux. Il convient également de consulter les éventuelles dispositions particulières figurant dans les règlements sportifs régionaux ou départementaux.
- Comme les années précédentes, la CFDC essaiera de rendre visite à chaque nouvelle CTC et aux CTC dont la convention se termine en juin 2021.
- Les membres de cette commission et le service Territoires restent à votre disposition pour répondre à vos questions et éventuellement pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés dans la gestion et l'organisation de votre CTC.

Contact : Philippe CABALLO Tel 01 53 94 25 64 - Port 06 89 80 15 90 – [ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Pierre DEPETRIS Président de la Commission Démarche Clubs	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Clubs, Jeunesse & Territoires Compétitions & Vivre Ensemble	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2020-07-20 NOTE CD LR CLUBS 4 NF Rappels utiles CTC VFIN	